



SCPI ACTUALITÉ SOPRORENTE

Bulletin trimestriel d'information du 2^e trimestre 2012
Valable du 1^{er} juillet au 30 septembre 2012

> ÉDITORIAL



Au nom des équipes de BNP Paribas REIM France, votre société de gestion, je tiens à témoigner mes remerciements à chacun des associés ayant pris part aux assemblées générales annuelles en se déplaçant ou en transmettant son vote.

Ces moments constituent, pour les associés et BNP Paribas REIM France, un lieu d'échange privilégié sur la gestion et l'évolution de vos SCPI, permettant d'expliciter la stratégie de chaque société, en réponse aux interrogations des porteurs de parts sur leurs placements.

Votre participation à ces assemblées est donc primordiale car elle permet de faire entendre votre voix au travers de vos votes. Quelques assemblées ont notamment eu pour objet de désigner vos représentants au sein des conseils de surveillance.

Rappelons le rôle de cet organe qui relaie les attentes des associés auprès de BNP Paribas REIM France et veille à la bonne gestion de leur SCPI.

Vos représentants élus se réunissent généralement plusieurs fois par an. Ces réunions sont l'occasion pour la société de gestion de présenter un rapport d'activité portant sur l'ensemble des aspects du quotidien de vos SCPI, au premier rang desquels la gestion immobilière et comptable, le marché des parts, les investissements et ventes d'actifs ou bien encore les travaux.

Les membres élus expriment leur avis, questionnent la société de gestion ou demandent des analyses complémentaires sur l'ensemble de ces aspects. Afin de suivre avec davantage d'efficacité des sujets ciblés, certains conseils de surveillance ont même créé des commissions thématiques permettant d'approfondir certains sujets, les investissements ou les comptes, par exemple.

Ce dialogue entre la société de gestion et vos représentants est ainsi productif d'intérêts pour tous.

Par ailleurs, ce début d'année a été marqué par des élections et divers travaux, notamment avec l'AMF et le Trésor, qui déboucheront au second semestre 2012, pour partie, sur quelques réformes ou modifications pouvant impacter les sociétés de gestion, l'immobilier en général et la fiscalité des particuliers. Votre société de gestion, BNP Paribas REIM France, veillera particulièrement à vous informer de ces évolutions.

Je souhaite à chacun d'entre vous un excellent été.

JACQUELINE FAISSANT

Présidente de BNP Paribas REIM France

P. 1

SOMMAIRE

- > ÉDITORIAL 1
- > ACTUALITÉ..... 2
- > INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE 3
- > DISTRIBUTION
ET MARCHÉ DES PARTS 4
- > FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ
DES PARTS DE SOPRORENTE 6



> ACTUALITÉ

POINT SUR LES MARCHÉS IMMOBILIERS

LES BUREAUX EN ÎLE-DE-FRANCE REPLI DU VOLUME DES TRANSACTIONS AU 1^{ER} TRIMESTRE 2012

Avec 514 000 m² commercialisés au cours du 1^{er} trimestre 2012, le marché des bureaux en Île-de-France affiche une baisse de 18% comparativement à la même période de 2011. Ce repli significatif rompt avec la dynamique des transactions enregistrée l'année dernière. Néanmoins, il est raisonnable de noter que le volume des transactions reste dans la moyenne des dix dernières années qui s'établit à 532 000 m².

De son côté, l'offre à un an poursuit sa tendance baissière en atteignant 4,3 millions m² à la fin du 1^{er} trimestre 2012. Cette évolution repose essentiellement sur la diminution des surfaces neuves et restructurées (-10% comparativement à fin 2011, soit près de 110 000 m²) car les grands utilisateurs continuent de privilégier les actifs neufs. Cette tendance, conjuguée à la forte contraction des lancements « en blanc » depuis fin 2008, provoque aujourd'hui une segmentation du marché des bureaux entre une offre neuve insuffisante et des locaux de seconde main en nombre important.

Le ralentissement de la croissance économique française (+0,5% en 2012 contre +1,7% l'année dernière) et la reprise des destructions d'emplois (-25 000 postes attendus cette année) provoquent aujourd'hui un attentisme des entreprises dans leurs projets immobiliers. Dans ces conditions, le volume des transactions devrait diminuer en 2012, compris entre 2 et 2,2 millions de m². De leur côté, l'offre à un an et le taux de vacance devraient peu évoluer, se situant respectivement autour de 4,4 millions de m² disponibles et 7,2% du parc.

P. 2

LES COMMERCE EN FRANCE RALENTISSEMENT DE LA CONSOMMATION ET RENCHÉRISSEMENT DES EMPLACEMENTS « PRIME »

Ces derniers mois, le marché du commerce aura connu la finalisation de transactions emblématiques de grandes enseignes internationales comme Mac ou Tiffany's sur les Champs Élysées à des valeurs locatives jamais égalées, ainsi que la livraison en fanfare de grands centres commerciaux, tels que Confluence à Lyon ou l'Atoll à Angers.

Dans un environnement concurrentiel accru entre les marques, révolutionné de surcroît par l'explosion du e-commerce, disposer d'une « vitrine » prestigieuse peut permettre de se singulariser sur le marché, de développer son identité. L'engouement pour les emplacements « prime » a diffusé ses effets dans des quartiers hier moins concurrentiels, comme Saint-Germain ou Le Marais à Paris, où là aussi les valeurs ont explosé. Toutefois, la compétition pour le « prime », gage d'une visibilité et d'alléchantes perspectives de fréquentation ainsi que de chiffres d'affaires, est le jeu d'une partie seulement des acteurs du commerce.

En effet, parallèlement à l'euphorie palpable dans certains secteurs, d'autres sont davantage à la peine. Certains projets de centres commerciaux ont été abandonnés ou reportés comme l'Aréna à Bordeaux. D'autres récemment livrés affichent des résultats décevants. Si certaines enseignes internationales ont des stratégies d'implantation agressives, quitte à payer le prix fort, d'autres freinent leurs stratégies d'expansion (Hollister, New Look). Par ailleurs, cette course au meilleur emplacement est surtout celle des réseaux, en particulier de l'équipement de la personne et de la beauté-santé, les commerçants indépendants déclarant souvent forfait, faute de pouvoir assumer les niveaux de loyer atteints.

Dans un contexte économique et politique incertain, il est probable que la consommation des ménages continue de se dégrader au cours de l'année. Les dernières enquêtes de conjoncture montrent toutefois des ménages et des commerçants moins pessimistes que ces derniers mois sur leur situation et leurs perspectives. L'amplitude des valeurs locatives entre emplacements « prime » et emplacements secondaires devrait encore s'accroître.

INVESTISSEMENT EN FRANCE LES SERVICES PRENNENT LE RELAIS DE L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE BANALISÉ

Avec 2,2 milliards investis au 1^{er} trimestre 2012, le marché de l'investissement en immobilier d'entreprise est stable comparativement au 1^{er} trimestre 2011. Notons cependant que le volume d'investissement en immobilier d'entreprise banalisé (hors services) a enregistré une baisse de 12% sur cette période. L'hôtellerie a en effet contribué à renforcer le marché de l'investissement en ce début d'année avec une progression des volumes de 72%.

Si les actifs « prime » (immeubles de qualité, bien positionnés loués à des locataires de renom sur une longue période) restent les cibles privilégiées des acquéreurs, l'offre reste rare sur cette typologie d'actifs. Ce déséquilibre entre l'offre et la demande justifie la progression des valeurs vénales des immeubles « prime » au cours de ces 2 dernières années, ainsi que la faiblesse du taux de rendement « prime » qui s'établit à 4,70% pour les meilleurs actifs situés dans le quartier Central des Affaires de Paris (Paris QCA).

Après avoir enregistré plus de 18 milliards d'euros en 2011, l'investissement en immobilier d'entreprise en France devrait marquer un ralentissement en 2012. La crise de la dette souveraine, le ralentissement anticipé du marché utilisateurs ainsi que les difficultés de financement représentent des freins au développement du marché. Ainsi, les volumes pourraient être compris entre 14 et 15 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2012.

> INFORMATIONS SUR LE PATRIMOINE

ACQUISITIONS / VENTES

VENTES

Adresse	Surface	Nature	Prix Hors Droits (net vendeur)
CACHAN (94) 3/5, Camille Desmoulins Hôtel de la Poste	1 053 m ²	Bureaux	2 200 000 €
PARIS 75011 50, rue Alexandre Dumas	51 m ²	Commerce	250 000 €
TOTAL	1 104 m²		2 450 000 €

P. 3

SITUATION LOCATIVE

Taux d'occupation financier*	Nombre d'immeubles (30/06/2012)	Moyenne Annuelle 2011	Au 31/03/2012	Au 30/06/2012
Sopronente	25	81,05%	89,75%	88,66%

* Montant des loyers facturés rapporté au montant que procurerait le patrimoine s'il était loué à 100%.

À titre d'information, à compter du 1^{er} juillet 2012, les indicateurs des performances financières des SCPI, notamment le **Taux d'occupation Financier (TOF)**, seront calculés par toutes les sociétés de gestion selon une modalité identique, élaborée par l'ASPIM et validée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Pour mémoire, le TOF est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division :

- du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés, ainsi que des indemnités compensatrices de loyers, relatifs aux immeubles acquis et livrés (sont donc exclus les immeubles objets d'un contrat de vente à terme, ou en état futur d'achèvement). Ces montants sont comptabilisés à la ligne des « loyers » dans le compte de résultat de la SCPI.
- par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait louée.

Le TOF est donc affecté par les événements intervenus sur le patrimoine en cours de trimestre : acquisition et cession d'immeubles, à compter de la date de signature de l'acte, locations et congés, travaux en cours, etc.

Le TOF est présenté chaque trimestre dans le bulletin trimestriel d'information. Le TOF annuel sera la division de la somme des quatre numérateurs des TOF trimestriels par la somme des quatre dénominateurs des TOF trimestriels.

Cette nouvelle méthode, qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet, devrait très peu impacter le taux d'occupation financier tel que calculé pour votre SCPI jusqu'au 30 juin 2012.

RELOCATIONS

Adresse	Nom locataire	Nature	Loyer annuel	Surfaces (m ²)
FONTENAY-SOUS-BOIS (94) 182-184 avenue du Maréchal de Lattre	RAZEL-BEC	Bureaux		495 m ²
LA GARDE (83) Centre d'affaires Grand Var	SA Texa Services	Bureaux		119 m ²
TOTAL			64 405 €	614 m²

CONGÉS

Adresse	Nom locataire	Nature	Loyer annuel	Surfaces (m ²)
NOISY LE GRAND (93) Le Descarte	La Poste - Coliposte	Bureaux	51 522 €	371 m ²

> DISTRIBUTION ET MARCHÉ DES PARTS

LA DISTRIBUTION

Date de paiement : 25 juillet 2012

Acompte 2 ^e trim. 2012 en euros/part	Dont revenus de capitaux mobiliers	Prélèvements sociaux (15,5%)*	Prélèvement forfaitaire libératoire dont prélève- ments sociaux (39,5%)*	Prix d'exécution 2 ^e trimestre 2012		Prix acheteur correspondant ⁽¹⁾ en euros/part
				Moyen	Dernier (31/05/2012)	
3,80 €	-	-	-	243 €	242 €	267,77 €

* Au taux en vigueur depuis le 01/07/2012.

(1) Dernier prix d'exécution, augmenté des droits de 5 % et de la commission de cession. Pour tout associé déjà porteur de parts de la SCPI Soporente, seule s'ajoute aux droits d'enregistrement de 5 %, une commission forfaitaire de 59,80 € par dossier.

RAPPEL DE LA DISTRIBUTION (en euros par part)

SCPI	2011	1 ^{er} trimestre 2012	2 ^e trimestre 2012
Soporente	11,20 €	3,80 €	3,80 €
Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles	4,00 €	-	-

LE CAPITAL

SCPI	Capital au 30/06/2012		Au 31/12/2011		
	Nombre de parts	Nombre d'associés	Nombre d'associés	Valeur de réalisation(*) en euros/part	Valeur de reconstitution(**) en euros/part
Soporente	241 255	1 928	1 934	268,99 €	313,09 €

* Valeur de réalisation : prix net que la SCPI obtiendrait en cas de cession de l'ensemble de ses actifs (valeur vénale du patrimoine immobilier, autres actifs diminués des dettes).

** Valeur de reconstitution : montant des capitaux qu'il faudrait recueillir pour reconstituer la SCPI à l'identique.

LE MARCHÉ DES PARTS

Transactions réalisées	Ordres en cours au 30/06/2012			
	Nombre de parts à la vente	En % du nombre total de parts	Dont parts inscrites à la vente depuis plus d'un an (en % du capital)	Nombre de parts à l'achat
2 ^e trimestre 2012				
120 parts	2 644 *	1,10 %	0,02 %	50

* Près de la moitié des parts inscrites à la vente émane d'un associé-investisseur institutionnel.

RAPPEL DU PRIX D'EXÉCUTION ET DÉTAIL DES TRANSACTIONS DU TRIMESTRE

	Prix d'exécution	Prix acheteur correspondant	Transactions réalisées (en nombre de parts)
Au 30/04/12	242,86	268,72	70
Au 31/05/12	242,00	267,77	50
Au 29/06/12	-	-	0

> FONCTIONNEMENT DU MARCHÉ DES PARTS DE SOPRORENTE

Pour tout achat ou vente de parts, les mandats sont disponibles auprès de la société de gestion ou sur son site internet, dont les coordonnées, adresse et téléphone, figurent en bas de page.

ACHAT ET VENTE DE PART

Les ordres d'achat et de vente de parts sont exprimés par un mandat, disponible auprès des réseaux bancaires distributeurs, de la société de gestion ou sur son site internet (www.reim.bnpparibas.fr, sous la rubrique "Comment passer un ordre"). Le mandat d'achat doit comporter un prix maximum tous frais inclus (droit d'enregistrement de 5% et commission de cession acquise à la société de gestion cf. conditions page 4) et celui de vente un prix minimum (net de tous frais).

MODE DE TRANSMISSION DES ORDRES

Le mandat est adressé directement à la société de gestion (BNP Paribas REIM France, 167, quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux cedex), par courrier avec avis ou accusé de réception.

Les annulations ou modifications d'ordres en cours sont soumises aux mêmes modalités de transmission.

CENTRALISATION ET HORODATAGE DES ORDRES

Pendant la période de confrontation, la société de gestion centralise et horodate l'ensemble des ordres en vue de la fixation du prix d'exécution et les enregistre après avoir vérifié qu'ils satisfont aux conditions d'inscription.

REGISTRE DES ORDRES

Après enregistrement, les ordres valides sont inscrits par ordre de prix décroissant à l'achat et croissant à la vente, accompagnés des quantités cumulées pour chaque niveau de prix.

COUVERTURE DES ORDRES

Les acheteurs doivent assurer la couverture de leurs ordres, selon des modalités précisées sur les mandats. BNP Paribas REIM France ou l'intermédiaire restituera à l'acheteur l'éventuelle différence après exécution de l'ordre, ou le total de la couverture pour les ordres d'achat non exécutés arrivés à échéance.

FIXATION DU PRIX D'EXÉCUTION

Le prix d'exécution est le prix unique résultant d'une confrontation des ordres auquel peut être échangé le plus grand nombre de parts.

Le prix d'exécution est fixé le dernier jour ouvré de chaque mois, à 12 heures.

Fixation du prix d'exécution des prochains mois

Mardi 31 juillet 2012	Vendredi 31 août 2012
Vendredi 28 septembre 2012	Mercredi 31 octobre 2012

Pour être pris en compte, les ordres doivent être reçus et valides au plus tard la veille, avant midi.

TRANSACTION ET TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Toute transaction donne lieu à une inscription sur le registre des associés, réputé constituer l'acte de cession écrit. Le transfert de propriété qui en résulte est opposable, dès cet instant, à la société et aux tiers.

RÈGLES DE JOUISSANCE DES PARTS

Dans le cas d'un achat au cours des deux premiers mois du trimestre civil, l'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du trimestre. Dans le cas d'un achat au cours du troisième mois, c'est le vendeur qui conserve la jouissance des parts sur la totalité du trimestre.

PUBLICATION DU PRIX D'EXÉCUTION

Le prix d'exécution (prix net vendeur) est rendu public le jour même de son établissement, ainsi que les quantités échangées à ce prix. Ces informations sont disponibles sans délai sur le site internet de BNP Paribas REIM France (www.reim.bnpparibas.fr).

Les cinq prix d'achat les plus élevés et les cinq prix de vente les plus faibles, ainsi que les quantités offertes à ce prix, sont consultables sur le site internet. Les dernières informations relatives à ces prix peuvent être obtenues auprès de la société de gestion, au 01 55 65 23 55.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la société de gestion (www.reim.bnpparibas.fr) ou appeler le 01 55 65 23 55 (« Relations Associés » de BNP Paribas REIM France)

Visa de l'AMF à la note d'information de Soprorente : SCPI n°09-05 en date du 3 mars 2009

BNP Paribas REIM France : visa AMF n° GP-070000031 du 1^{er} juillet 2007

167 quai de la Bataille de Stalingrad 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone : 01 55 65 23 55 (Relations Associés) / Fax : 01 46 42 72 54

Site web : www.reim.bnpparibas.fr / Messagerie : reim-bnpparibas@bnpparibas.com



BNP PARIBAS
REAL ESTATE
INVESTMENT MANAGEMENT